
SSO
Rapport annuel
2018

3	Éditorial
5	Faits marquants
9	Revue
11	Nouveaux services
12	Organigramme
13	Finances
14	Comité central

Éditorial

Comme à l'accoutumée, le rapport annuel de cette année est pour nous l'occasion de revenir sur les principaux événements qui ont marqué les divers départements de notre société. Parce qu'il est récent est très important à mes yeux, le premier événement que je souhaite mentionner est le changement de statut de la SSO au sein du Conseil des dentistes européens (CDE): lors de l'assemblée du 16 novembre 2018 à Bruxelles, notre association a été admise à l'unanimité en qualité de membre affilié, c'est-à-dire membre à part entière du CDE. Il s'agit là d'un résultat important de l'engagement important de SSO à l'échelon international. Ce nouveau statut nous permet dorénavant d'exposer nos préoccupations et de faire valoir notre point de vue directement au sein des groupes de travail, partant de pouvoir exercer notre influence sur les processus législatifs de l'UE dans le domaine de la médecine dentaire.

La problématique de l'affiliation à la SSO de médecins-dentistes salariés de centres et chaînes dentaires dont les capitaux sont détenus majoritairement par des non-praticiens a alimenté la discussion durant l'exercice sous revue. Alors qu'en Europe, des voix se font entendre pour demander la limitation, voire l'interdiction de la prise d'influence d'investisseurs étrangers à la profession dans des cabinets, centres et chaînes dentaires, le Comité central cherche des pistes qui permettraient aux médecins-dentistes travaillant dans de telles entités de soins de rejoindre les rangs de la SSO, à condition de respecter les valeurs de la SSO. La Conférence des présidents a été l'occasion de faire un premier état des lieux à ce sujet.

Sous la rubrique carnet noir, nous déplorons le décès de François Estoppey lors d'un accident survenu dans le courant de l'été. Sa disparition abrupte laisse un grand vide dans la Commission Équipe du cabinet dentaire, commission au sein de laquelle il était, depuis des décennies, très actif dans la formation des assistantes dentaires. Nous sommes affligés par sa disparition soudaine et garderons de lui le meilleur souvenir.

Des changements de personnel au secrétariat ont apporté un rajeunissement et une augmentation de l'efficacité, cela afin de préparer le départ de Liliane Orlando. Collaboratrice très efficace durant de longues années, elle prendra, malheureusement pour nous, une retraite bien méritée l'année prochaine.

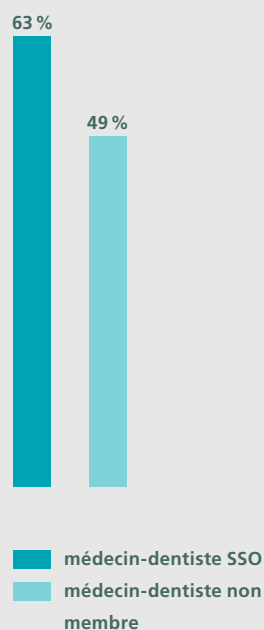
C'est là mon dernier rapport annuel et, comme les précédents, il me donne l'occasion de remercier tous ceux qui m'ont apporté leur soutien au cours de mes cinq années de présidence tant il est vrai d'exercer cette charge pour le bien de la SSO n'est pas toujours facile. Je me permets de commencer par mes collègues du Comité central qui contribuent à son bon fonctionnement en fournissant un travail considérable au prix de sacrifices consentis sur leur temps libre, leur vie de famille et la marche de leurs cabinets. Ma gratitude va également aux nombreuses consœurs et aux nombreux confrères qui, dans les sections, au sein des commissions ou en tant que représentants de la SSO, contribuent de façon importante – et souvent dans l'ombre – au succès de notre organisation professionnelle. Pour terminer, mais certainement pas parce qu'ils auraient moins de mérite, je remercie vivement Simon Gassmann, notre secrétaire général, et le Secrétariat de la SSO qu'il dirige ainsi que Marco Tackenberg et son équipe du Service de presse et d'information pour leur professionnalisme et l'appui précieux qu'ils nous ont apporté.

Beat Wäckerle, Dr méd.dent.,
président de la SSO

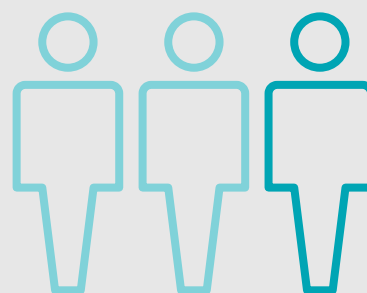
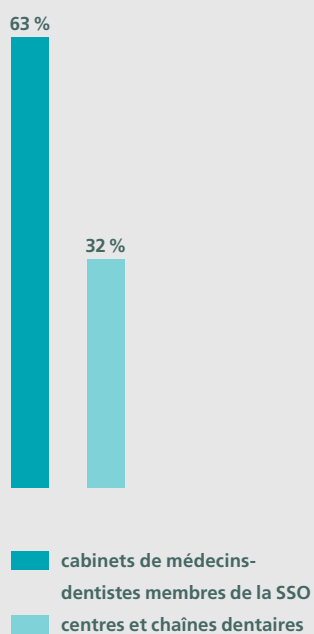
96%

des patients ont déclaré être satisfaits de leur médecin-dentiste lors de cette enquête.

Un patient soigné chez un praticien membre de la SSO est significativement plus satisfait qu'un patient soigné par un médecin-dentiste non membre.



Patients satisfaits de la qualité des soins: 32 % pour les centres et chaînes dentaires contre 63 % pour les cabinets de médecins-dentistes membres de la SSO.



Un patient sur trois ayant déjà fréquenté un cabinet dentaire à l'étranger a déclaré ne plus vouloir répéter l'expérience.

Faits marquants

Initiatives pour une assurance dentaire obligatoire

Les Vaudois avaient déjà rejeté l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire avec 57,57 % de non et, le 10 février 2019, les Genevois en ont fait de même en refusant un projet semblable avec 54,76 % de non. La section genevoise de la SSO, l'Association des médecins-dentistes de Genève (AMDG), a combattu l'initiative en conduisant la campagne de lutte à l'échelon cantonal avec le soutien appuyé de la SSO qui, en parallèle, a mené une large campagne de base centrée sur les avantages du modèle de soins dentaires en vigueur dans notre pays.

Le combat contre une assurance dentaire obligatoire n'est pour autant pas terminé. En effet, des projets semblables sont encore en cours dans trois autres cantons. La SSO poursuit son engagement politique. Parce qu'il a montré son efficacité pour la santé bucco-dentaire des patients, les médecins-dentistes veulent maintenir le modèle de médecine dentaire actuel. La SSO ne se repose toutefois pas sur ses lauriers et elle travaille à l'amélioration du système en vigueur, mais uniquement dans le véritable intérêt du patient.

Information et aide ciblée

Aujourd'hui déjà, les personnes exposées au risque de pauvreté peuvent, pour leurs soins dentaires, prétendre à une aide financière de la part des assurances sociales (prestations complémentaires à l'AVS), des services sociaux ou d'œuvres d'entraide. De larges pans de la population ignorent l'existence de telles prestations d'aide financière. L'enquête d'opinion 2018 de la SSO a permis de constater qu'une personne interrogée sur trois ignore que les assurances sociales couvrent tout ou partie de certains soins dentaires, par exemple en cas d'infirmité congénitale, d'accident ou d'invalidité. De plus, une expertise réalisée pour le compte de la SSO par Willy Oggier, économiste de la santé, a montré que ce déficit d'information est encore plus marqué chez les personnes qui ont un faible niveau de formation.

Ce sont précisément les patients qui bénéficieraient très probablement d'une aide financière qui vérifient le moins leurs droits à des prestations d'assistance. Ce constat a motivé la SSO à réagir. Avec des partenaires, elle a lancé un projet pilote dont l'objectif est d'augmenter la notoriété des offres d'aide et de promouvoir les connaissances en matière de prévention afin d'aider les groupes de personnes concernés.



Bertrand Dubrez (deuxième depuis la gauche) et sa section ont remporté la votation sur l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire dans le canton de Vaud.



Martine Riesen informe les participants à l'Assemblée des délégués sur la campagne de lutte contre l'introduction d'une assurance dentaire obligatoire dans le canton de Genève.



L'agencement en forme d'amphithéâtre de la salle accueillant le congrès de la SSO favorise les échanges interactifs entre participants et intervenants.

Les reflets filmés du congrès de la SSO améliorent sa notoriété auprès des jeunes médecins-dentistes.



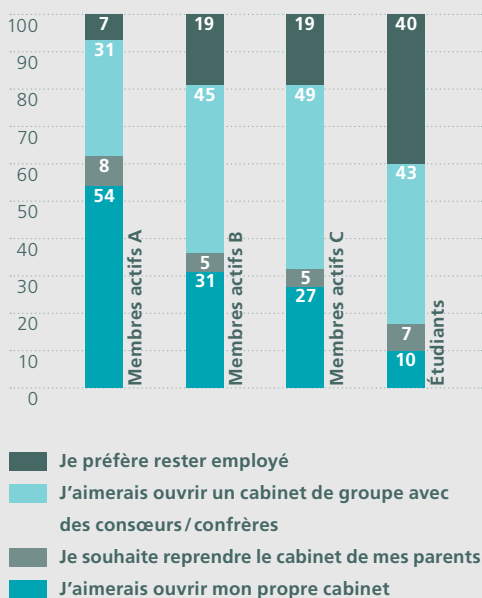
Jean-Philippe Haesler, vice-président, Simon Gassmann, secrétaire général, et Christian Bless, président de la CAE, (de gauche à droite) lors de la Conférence des présidents à Lausanne.



Assemblée des délégués: Beat Wäckerle, président de la SSO, félicite Adrian Lussi en lui conférant la qualité de membre d'honneur de la SSO.



Indépendant, mais en cabinet de groupe : bon nombre de jeunes médecins-dentistes peuvent imaginer gérer un cabinet avec des consœurs / confrères.



18

personnes ont achevé le perfectionnement qui conduit à l'obtention du brevet SSO en administration du cabinet, perfectionnement qui a été proposé pour la première fois au cours de l'exercice sous revue.

En 2017, les commissions de conciliation médico-dentaires ont reçu 276 plaintes :

Décision en faveur du médecin-dentiste dans
20%
 des cas

Décision en faveur du patient dans
24%
 des cas

(Cas réglés par un compromis: 19 % ; cas en suspens ou retirés : 37 %)



La SSO conduit un projet pilote avec les écoles professionnelles concernant des supports électroniques pour la formation des assistantes dentaires.

Nouvelle réglementation de l'Union européenne sur la protection des données

La Commission des affaires économiques (CAE) s'est penchée sur la révision en cours de la législation suisse en matière de protection des données. Cette révision est rendue nécessaire par l'entrée en vigueur du nouveau Règlement européen sur la protection des données (RGPD) qui, dans certains cas, déploie aussi des effets en Suisse. Ce nouveau règlement vise avant tout à améliorer la protection des données personnelles. C'est également une préoccupation de premier plan dans notre pays. Les données concernant la santé font partie des informations personnelles particulièrement délicates. La modification de la protection a des répercussions sur le travail des médecins-dentistes.

Il est désormais indispensable d'informer chaque patient dûment sur le fait que des données le concernant sont traitées et sur les modalités de leur traitement. Le patient doit dorénavant donner son accord au traitement ou à la transmission de données à caractère personnel. Le médecin-dentiste est même tenu de procéder à une analyse d'impact relative à la protection des données lorsque leur traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques.

DENTOTAR®, tarif dentaire AA/AM/AI et tarifs d'aide sociale

Le tarif dentaire AA/AM/AI et le DENTOTAR®, le tarif dentaire pour les patients privés, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Quelques cantons tentent cependant de biaiser et, usant d'arguments complètement inadéquats, d'éviter la compensation du renchérissement enfin reconnue lors de la révision du tarif dentaire, contrevenant ainsi gravement aux principes de l'égalité de droit et de l'interdiction de l'arbitraire. Comme un avis de droit le montre, les cantons ne sauraient imposer une baisse de tarif en invoquant l'argument spécieux de la « neutralité des coûts ». Au cours de l'exercice sous revue, la SSO et les sections concernées sont intervenues pour que les tarifs dentaires appliqués par les organes d'assistance sociale de ces cantons se calquent eux aussi sur le tarif dentaire AA/AM/AI fixé par convention avec les partenaires tarifaires.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux font désormais partie du mode de vie de notre société et sont devenus des canaux de communication à part entière. La SSO veut, elle aussi, en tirer parti, raison pour laquelle elle a développé une stratégie allant dans ce sens durant l'exercice sous revue. Dorénavant, la SSO utilise les réseaux sociaux en synergie avec les circuits d'information traditionnels.

Aboutissement de l'accréditation 2018 des filières de formation postgrade

La libre circulation des personnes en Europe implique une certaine comparabilité des formations de base et des formations postgrades. Cela présuppose tout d'abord une harmonisation au sein de chaque État concerné. En Suisse, le Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire BZW a été créé, comme son nom l'indique, pour piloter et harmoniser la formation postgrade en médecine dentaire. La première accréditation des filières de formation postgrade en médecine dentaire a eu lieu en 2011. À l'époque, les normes de qualité étaient encore rudimentaires. Elles ont été révisées depuis lors. Le BZW ne pouvait par conséquent pas se fonder sur cette base pour l'accréditation achevée durant l'exercice sous revue. Il a donc sur le métier remis l'ouvrage et, à la fin du mois d'août 2018, à l'issue d'un processus qui aura duré trois ans, le Conseil fédéral a accrédité les quatre filières concernées.

Révision totale du plan de formation de l'assistante dentaire

Après que la première ébauche de révision totale du plan de formation de l'assistante dentaire CFC a pu être achevée en 2017, la commission chargée du projet est parvenue à franchir d'importantes étapes en 2018 : ses représentants ont été entendus par la Confédération et les cantons et ils ont conduit une procédure de consultation interne à la SSO. Le projet définitif a pu être remis dans les délais à la fin de l'exercice sous revue. Le plan de formation entièrement révisé entrera en vigueur en 2020.

Révision partielle du plan d'études cadre hygiéniste dentaire

En sa qualité de nouveau membre de l'OdASanté, la SSO a pour la première fois pu participer à une révision partielle du plan d'études cadre hygiéniste dentaire ES. L'enjeu de cette révision partielle, entrée en vigueur en avril 2018, était de formuler le profil professionnel, les processus de travail et les compétences opérationnelles de façon compréhensible pour les profanes et néanmoins précise pour les professionnels. Autre nouveauté : il n'est désormais plus possible de suivre cette formation en emploi. Par ailleurs, la validation d'une partie de la formation antérieure d'assistante dentaire CFC n'est plus non plus possible.

Médecine dentaire gériatrique

La médecine dentaire gériatrique demeure l'une des préoccupations majeures de la SSO et témoigne de son engagement social. La SSO a donc également patronné le deuxième symposium international de gérodonnologie qui a tenu ses assises à Berne le 9 mars 2018 et qui a mis l'accent sur l'interdisciplinarité des soins dentaires gériatriques. Les futurs retraités ont encore bien souvent une denture naturelle et sont, pour une partie d'entre eux, également porteurs d'implants, ce qui oblige le personnel soignant et les médecins-dentistes à relever de nouveaux défis. La SSO continuera par ailleurs de sensibiliser les milieux concernés à l'hygiène bucco-dentaire des personnes âgées.

Nouveaux services

(Une sélection)

Être membre de la SSO apporte de nombreux avantages aux médecins-dentistes. De nouveaux services sont encore venus compléter ces derniers durant l'exercice sous revue et rendent l'affiliation à la SSO encore plus intéressante.

Portail de l'emploi

La SSO a complètement remanié son service de placement et mis en ligne la nouvelle plateforme sso-jobs.ch. Qui crée un compte et souscrit un abonnement peut en permanence chercher des offres d'emploi, des curriculum vitae de personnes à la recherche d'un emploi ou des portraits de cabinets. Une fonction de recherche et des listes de favoris personnalisées facilitent encore la prospection. Des collaboratrices du Secrétariat de la SSO contrôlent les dossiers pour garantir la qualité des annonces. Les membres de la SSO bénéficient de conditions avantageuses sur toutes les offres.

Avantages réservés aux membres

Les membres de la SSO bénéficient dorénavant de conditions particulières et d'offres à prix avantageux dont, parmi bien d'autres, des rabais sur des véhicules (rabais de flotte), des médicaments ou des meubles de bureau. À lui seul, le fait de pouvoir s'affilier à la caisse de compensation Medisuisse, dont les frais administratifs facturés à l'employeur sont très avantageux, permet déjà à la plupart des propriétaires de cabinet d'amortir leur cotisation à la SSO. Les avantages dont les membres de la SSO peuvent bénéficier sont présentés dans le domaine du site Web de la SSO qui leur est réservé.

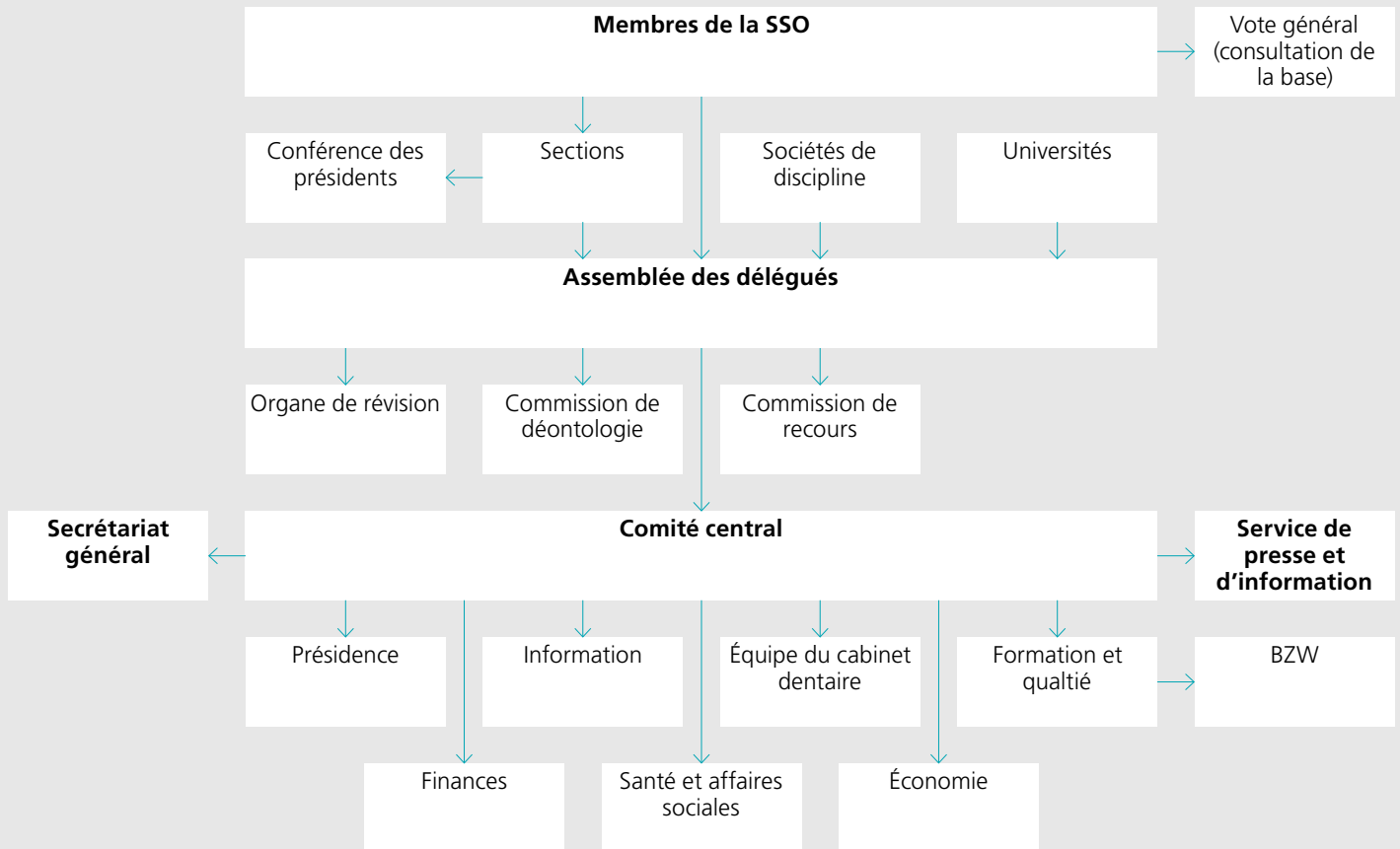
Le congrès de la SSO dispose de son propre site Web

Le nouveau site dédié au congrès de la SSO (www.sso-kongress.ch) permet d'intégrer dans le programme du congrès des discussions interactives entre congressistes et intervenants. Cette possibilité a déjà été largement utilisée lors du congrès 2018. Le site propose par ailleurs de nombreuses informations sur les intervenants, le programme et les inscriptions et présente des reflets sur le congrès précédent.

Les autres offres de la SSO

Les membres de la SSO constituent une collectivité hétérogène : leurs objectifs de carrière et leur environnement économique diffèrent fortement. C'est la raison pour laquelle la SSO cherche à proposer des offres pour satisfaire les divers centres d'intérêt. Les fondations de la SSO et la caisse de compensation Medisuisse proposent des services taillés sur mesure pour les médecins-dentistes membres de la SSO. En matière de formation, la SSO propose cinq certificats de formation postgrade en exclusivité à ses membres. Au quotidien, la boutique en ligne de la SSO (SSO-Shop) peut leur être utile. En outre, les publications de la SSO (INTERNUM, SWISS DENTAL JOURNAL SSO et DENTARENA) proposent des informations importantes. Par ailleurs, avec la consultation juridique et le Fonds d'entraide pour médecins-dentistes, la SSO apporte également un soutien non bureaucratique aux membres qui ont besoin d'aide et qui se retrouvent dans des situations exceptionnelles.

Organigramme



Finances

Comptes 2018

Le resserrement de la politique monétaire états-unienne et les disputes commerciales avec la Chine ont entraîné des pertes sur les marchés financiers. En lieu et place des bénéfices habituels, la rubrique des placements a enregistré des pertes. Celles-ci ont été compensées au moyen des réserves constituées dans ce but. Inférieur aux 170 088 francs budgétisés, l'excédent de charges des comptes 2018 se monte à 104 039 francs. La SSO dispose néanmoins encore de réserves qui couvrent environ les dépenses d'un exercice social.

Budget 2019

Le budget 2019 s'inspire pour l'essentiel des chiffres de l'année précédente. L'excédent de charges porté au budget se monte à 146 169 francs et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents.

Le Comité central remercie Marianne Ulrich et Simon Gassmann pour la bonne tenue des comptes et leur collaboration particulièrement agréable.

Comité central

Membres



Beat Wäckerle
président



Oliver Zeyer
vice-président

Département
Formation et qualité



Christoph Senn
vice-président

Département
Santé et affaires sociales



Jean-Philippe Haesler

Département
Economie

En sa qualité de *primus inter pares*, le président représente le Comité central et la SSO pour toutes les affaires importantes, en particulier auprès du public, des autorités et des organisations sœurs étrangères.

La médecine dentaire moderne a besoin de spécialistes. Les filières de formation postgrade sont développées conjointement par ce département et par le Bureau pour la formation postgrade en médecine dentaire (BZW) en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Ce département est chargé des objets en lien avec la politique de la santé et chapeaute des domaines tels que la médecine dentaire gériatrique, les soins dentaires scolaires, l'hygiène au cabinet dentaire ou la protection de l'environnement.

Ce département est compétent pour les questions juridiques et tarifaires et suit l'évolution du marché du travail. Les cours de formation continue de la SSO, les estimations de la valeur de cabinets et les commissions de conciliation médico-dentaires entrent également dans son champ d'activités.

Etats-majors de la SSO



Simon Gassmann
secrétaire général

Secrétariat de la SSO



Marco Tackenberg
porte-parole

Service de presse et
d'information de la SSO

Le Secrétariat de la SSO est compétent pour les questions juridiques et celles relevant de la politique professionnelle. Il publie également INTERNUM et organise les congrès de la SSO.

Répondre aux questions des médias, soigner les relations publiques et éditer les publications de la SSO relèvent de la compétence du Service de presse et d'information de la SSO.



Olivier Marmy

Département
Information

Les contacts avec les médias ainsi que la communication externe et interne sont orchestrés par le Département Information. Le département organise et coordonne en outre les campagnes politiques de la SSO.



Marcel Cuendet

Département
Equipe du cabinet dentaire

Pour pouvoir bien fonctionner, le cabinet dentaire doit pouvoir s'appuyer sur une équipe bien rodée. Ce département non seulement contribue activement au développement des professions d'assistante dentaire et d'hygiéniste dentaire, mais définit également les perfectionnements qui conduisent à l'obtention des brevets d'assistante en prophylaxie et d'administratrice de cabinet.



Rainer Feddern
caissier

Département
Finances

Le caissier suit l'évolution des finances de la SSO et prépare les budgets. Le budget de la SSO est un important outil d'aide à la décision qui revêt une fonction d'orientation.

La SSO en bref

La Société suisse des médecins-dentistes SSO est l'organisation professionnelle des médecins-dentistes exerçant leur activité en Suisse ainsi que la société scientifique générale pour la médecine dentaire en Suisse. Représentante légitime des médecins-dentistes qui exercent en Suisse, elle veille à ce que ses membres respectent l'éthique professionnelle et le Code de déontologie.

Secrétariat de la SSO

Münzgraben 2, case postale, 3001 Berne
T 031 313 31 31, F 031 313 31 40
sekretariat@sso.ch

Service de presse et d'information de la SSO

Postgasse 19, case postale, 3000 Berne 8
T 031 310 20 80, F 031 310 20 82
info@sso.ch

www.sso.ch

